



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers  
en exercice : 30  
Présents : 26  
Pouvoirs : 2  
Votants : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Le neuf novembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 00,  
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 03 novembre 2023

**PRESENTS :**

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI)

**ABSENTS :**

FAVREAU Gilles (CCVAI) FRAISE Dominique (CCVAI)

**POUVOIRS :**

CHERBLAND Henri (CCVAI) représenté par REBOUX Alain (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI)

**SECRETARE DE SEANCE :**

CLEMENT Françoise (CCVAI)

Préfecture

Date de reception de l'AR: 14/11/2023

042-244200614-DE2023\_0911\_20-DE

## **OBJET : Approbation du règlement intérieur du Relais Petite Enfance**

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L 311-8 du code de l'Action sociale et des familles précisant que pour chaque établissement il est élaboré un projet d'établissement ou de service qui « définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement »

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le règlement intérieur du relais petite enfance ci-annexé
- De procéder à sa diffusion

Le conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés

**Article 1 : DECIDE** d'accepter les termes du règlement intérieur tel que présenté et annexé à la présente,

**Article 2 : DE PROCEDER** à son affichage au sein de la structure et de sa diffusion

**Article 3 : D'AUTORISER** le Président à signer ledit règlement et à accomplir toutes les formalités afférentes à sa bonne exécution

COPIE CERTIFIEE CONFORME  
A Saint-Germain Laval, le 09/11/2023

Le Président,  
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,  
CLEMENT Françoise (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le : 14.11.23  
et de la publication le : 14.11.23  
Le Président,*



Préfecture

Date de reception de l'AR: 14/11/2023  
042-244200614-DE2023\_0911\_20-DE